

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 19 juin 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/050/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 2^eme répartition 2025.

25-42334-DLSVAEC

VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des seniors résidant dans notre cité en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- les actions d'accompagnement des seniors en situation de fragilité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'aide et l'accès au numérique.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 26 300 Euros (vingt-six mille trois cents Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Une subvention est attribuée à une association de notre secteur œuvrant en faveur des Seniors, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Subventions complémentaires 2025 déjà attribuées	Objet de la demande	Montant en Euros
011616	Association Musicale Socio Culturelle AMSC	Beaumont 1 allée des Pinsons 13012 Marseille	00014854	2 000 € déjà votés au CM du 25/04	Activation à la mémoire Scrabble et Bibliothèque Un défi pour combattre l'isolement social.	1 000

ARTICLE 2

Le montant de la dépense, 26 300 Euros (vingt-six mille trois cents Euros), dont 1 000 Euros (mille Euros) pour une association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748.1, sous-chapitre 4238, service 03032, Programme 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**